juristudiant
forum des étudiants en droit

Compétence en matière de référé-liberté

Par **fayevalentine**, le **18/02/2010** à **11:25**

Bonjour,

Dans les manuels, je trouve que la question de la compétence en matière de référé-liberté n'est pas très claire. Peut-on dire que les deux juges (administratif et judiciaire) sont compétents en la matière? Pouvez-vous m'expliquer clairement dans quels cas l'un et l'autre sont compétents? Si on me demande lors d'un oral sur les libertés fondamentales quel juge est compétent, quelle est la réponse appropriée et synthétique à donner?
Merci

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés